HOLY SEE PRESS OFFICE
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE
BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS

BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0584

Giovedì 02.12.2004

MESSAGGIO DEL SANTO PADRE ALLA 1a CONFERENZA DI ESAME DELLA CONVENZIONE SULLA INTERDIZIONE DELLE MINE ANTIUOMO (NAIROBI, 29 NOVEMBRE - 3 DICEMBRE 2004)

MESSAGGIO DEL SANTO PADRE ALLA 1a CONFERENZA DI ESAME DELLA CONVENZIONE SULLA INTERDIZIONE DELLE MINE ANTIUOMO (NAIROBI, 29 NOVEMBRE - 3 DICEMBRE 2004)

Dal 29 novembre al 3 dicembre 2004 è in corso a Nairobi la 1a Conferenza di esame della Convenzione sull'interdizione delle mine antiuomo. In occasione di tale importante incontro, il Santo Padre Giovanni Paolo II ha inviato un Messaggio, il cui testo è stato letto questa mattina, all'apertura del segmento di alto livello della Conferenza, da S.E. Mons. Giampaolo Crepaldi, Segretario del Pontifico Consiglio della Giustizia e della Pace e Capo Delegazione della Santa Sede a Nairobi.

Pubblichiamo di seguito il Messaggio del Santo Padre:

● MESSAGGIO DEL SANTO PADRE

ÀSon Excellence Monsieur l'Ambassadeur Wolfgang PETRITSCH,

Représentant permanent de l'Autriche

auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève,

Président de la première Conférence d'examen de la Convention

d'Ottawa «sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production

et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction»

1. Au moment où se réunit à Nairobi la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa «sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction», je voudrais, Excellence, vous offrir mes salutations cordiales, exprimant, par votre intermédiaire,

ma vive gratitude à toutes les Délégations présentes. Je me réjouis des décisions pertinentes qui ont été prises et des actions que les gouvernements ont déjà engagées pour éradiquer de manière définitive ce terrible fléau des temps modernes. En cette heureuse occasion, je souhaite vivement que les États signataires s'attachent à respecter et à renouveler de manière claire leurs engagements, redoublant d'efforts pour réaliser les objectifs de la Convention. Cinq ans après son entrée en vigueur, cette Convention est devenue, pour les pays qui l'ont ratifiée, une norme fondamentale et incontournable, qui renforce la stricte application du droit international humanitaire et qui demeure un exemple tangible de solidarité entre les nations et entre les peuples.

2. Il faut se réjouir des avancées réalisées dans la mise en œuvre de cette norme. Elles sont réelles et multiples. Le Saint-Siège, qui fut parmi les premiers à ratifier la Convention, entend contribuer de manière active à sa mise en application, dans un dialogue sincère et constructif avec les autres États signataires. En vue de cette importante Assemblée, le Saint-Siège a lancé une campagne de sensibilisation des Églises locales au problème des mines antipersonnel, diffusant de nombreuses informations sur ce grave problème, sollicitant un engagement actif à ce sujet, et demandant en outre des prières pour les victimes des mines antipersonnel et pour le succès de la Conférence. Il importe de poursuivre les efforts en particulier dans les domaines de la destruction des stocks de munitions, du déminage et de la réintégration socio-économique des victimes de ces armes. Les mines antipersonnel tuent et mutilent de nombreuses victimes innocentes, et elles entravent aussi gravement l'économie des pays en voie de développement, les privant de nombreuses terres agricoles encore minées, qui sont essentielles à la survie de ces nations. Il faut que cela cesse ! La mise en application stricte de la Convention est une chance donnée à la famille des nations de construire une humanité renouvelée et pacifiée.

3. Il convient de susciter une coopération bilatérale et multilatérale toujours plus féconde entre les pays affectés par ce fléau et ceux qui ne le sont pas, entre les pays pauvres et les pays riches, en prenant les décisions politiques qui s'imposent, ainsi que les dispositions financières qui leur sont connexes, manifestations de l'engagement sincère et concret des États signataires dans le processus en cours. Le respect des délais imposés par la Convention est à ce titre une autre garantie de son efficacité à long terme. Lorsque des États s'unissent, dans un climat de compréhension, de respect mutuel et de coopération, pour s'opposer à une culture de mort et pour édifier dans la confiance une culture de la vie, c'est la cause de la paix qui avance dans la conscience des personnes et de l'humanité tout entière. Lorsque la négociation multilatérale et la coopération internationale parviennent à la mise en œuvre de mesures concrètes permettant aux populations, parmi lesquelles de nombreux enfants, de vivre dans la sécurité et la dignité, c'est l'humanité qui triomphe.

4. Dans cette perspective, l'attention spéciale portée aux victimes des mines antipersonnel est capitale, même une fois achevés la destruction des stocks et le déminage. Il est nécessaire que la vigilance de la Communauté internationale ne se limite pas aux aides financières allouées, mais qu'elle vise à rendre les personnes actrices de leur propre développement, par des actions de sensibilisation aux dangers des mines antipersonnel, de réhabilitation des personnes handicapées, de suivi psychologique, de réintégration dans la société et d'éducation à la paix, ainsi que par l'utilisation accrue des moyens de communication sociale, afin d'accroître la conscience de l'opinion publique internationale. L'Église catholique, en relation avec les familles des victimes et les communautés dans lesquelles elles vivent, est engagée sur ces chantiers, en collaboration avec des Organisations non gouvernementales et l'*International Campaign to ban Landmines*, partenaires dont je tiens à saluer l'action et le rôle déterminants dans l'adoption de la Convention d'Ottawa et dans ses applications sur le plan international, national et local.

5. En formant des vœux cordiaux pour la fécondité de cette Assemblée, je voudrais à nouveau lancer un fervent appel à l'universalisation de la Convention d'Ottawa, invitant les Nations qui hésitent encore à y adhérer à rejoindre le camp de la paix, en neutralisant définitivement ces engins de mort. Pour sa part, Excellence, le Saint-Siège continuera à apporter son soutien à cette noble cause, afin que les objectifs de la Convention soient pleinement réalisés. Puissent le fruit des réflexions qui se tiendront dans cette Assemblée, les orientations qui s'en dégageront et les décisions qui y seront prises ouvrir à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants la perspective d'un avenir confiant, dans la sécurité et dans la dignité !

Du Vatican, le 22 novembre 2004.

[01904-03.01] [Texte original: Français]